

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 29 juin (29/06/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 23 juin, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme POUGNAND (représenté par Monsieur Pierre PUCHOUAU), **Adjoint**,

Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Madame Claudine MATALA), M. Robert DUPARC (représenté par Monsieur Ignace VELA), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Madame Marie CAVALIE), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Monsieur Franck BOUSQUET), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur MOUILLERAC est nommé secrétaire de séance.

13- 29 juin 2021

13. Travaux clocher Porche – Abbaye Saint Pierre – Demande de subventions

Rapporteur : Madame LOPEZ.

Considérant la nécessité de prendre en compte le nouveau plan de financement,

Considérant que le projet est estimé à 144 112,34 € HT soit 172 934,81 € TTC, honoraires compris,

Considérant que cette opération est susceptible d'être subventionnée par l'Etat et la Région,

Considérant que le Conseil départemental, par arrêté n° AD 2020-1692, en date du 23 novembre 2020 a octroyé une aide de 16 640 € soit 16 % du montant initial des travaux et que le Conseil départemental pourrait accorder un complément,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DEPENSES	HT	TTC
Maîtrise d'œuvre	4 087,34 €	4 904,81 €
CSPS	1 000,00 €	1 200,00 €
Travaux	139 025,00 €	166 830,00 €
Total	144 112,34 €	172 934,81 €

RECETTES

Partenaires	%	MONTANTS
ETAT	40%	57 644,94 €
REGION	25%	36 028,09 €
Conseil Départemental (acquise, dépense subventionnable à 104 000 € taux à 16 % - travaux)	11,15%	16 640,00 €
Conseil Départemental (complément pour travaux : 139 025 € - 104 000 € = 35 025 €, taux à 16 %)	3,89%	5 604,00 €
Commune	20,00%	28 195,32 €
TOTAL	100,00%	144 112,34 €

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le nouveau plan de financement ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter en conséquence la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat et de la Région,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un complément d'aide au Département,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

ANNULE et **REMPLECE** la délibération n°26 du conseil municipal du 27 mai 2021.

Pour copie conforme
Moissac le 30 juin 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ